

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N°
2274)

SOUS-AMENDEMENT

N ° CD1854

présenté par
M. Orphelin

à l'amendement n° CD|1643 de Mme Riotton

APRÈS L'ARTICLE 5 BIS D

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.